FRC 1, 2168 Case FRC 10669 2168

CONVENTION NATIONALE.

COMPTE RENDU

En exécution du décret du 21 nivôse, an troisième.

Par BEAUCHAMP, Représentant du Peuple.

J'AI été chargé successivement de deux missions : l'une dans la Drôme, les Hautes & les Basses-Alpes, pour la levée extraordinaire des chevaux ; l'autre à l'armée des Pyrénées-Orientales, pour le complément & l'organisation de la cavalerie. Mon absence a été de près de dix mois.

DEPENSE.

Frais de poste pour me rendre à Valence, Gap, Digne, Marseille, Avignon, Perpignan, Toulouse, Baïonne, Auch, Agen, Montauban, Castres, Alby & dans beaucoup d'autres communes, soit des Hautes, Basses-Alpes & de la Drôme, soit dans les onze départemens de la division de l'armée des Pyrénées Orientales & autres environnans où je suis allé à diverses reprises	6,697 l. 10 s.
Location d'une voiture. Payé à compte.	105
Achat d'une vache	60
Réparations de voitures pendant les dix mois	617
Dépenses de route & de séjour, pour nourriture, salaires, graissage & autres....	9,088
Payé à trois agens que j'ai employés dans la Drôme, y étant autorisé par la loi.	500
A mon secrétaire pour traitement . . .	1,050
Pour quelques frais d'impression, port de papiers relatifs à ma première mission & autres non classés	182
TOTAL de la dépense	18,299 10

J'observe que j'ai remis au comité des inspecteurs un état détaillé auquel on peut recourir.

En exécution d'une loi positive, j'ai eu pour adjoints à ma seconde mission, pendant plus de cinq mois, deux officiers de cavalerie, un commissaire des guerres & un autre citoyen, que j'ai défrayés par-tout, à l'armée & dans les départemens; ce qui a beaucoup augmenté ma dépense.

RECETTE.

A Paris, en deux mois.	7,901 l.	10 s.
A Carcaſſonne, du payeur	4,000	
A Touloufe, du payeur	6,000	
TOTAL de la recette. . . .	17,901	10
Dépenſe	18,299	10
Différence	398	

Elle provient d'une erreur de calcul. Elle m'eſt due.

Je n'ai fait ni reçu aucune taxe révolutionnaire.

J'ai reçu 12,451 l. 7 ſ. de dons patriotiques, tant en numéraire qu'en aſſignats & des effets d'or. Voyez la décharge ci-après.

J'ai reçu du comité de ſurveillance de Gap un étui d'or armorié & une boëte d'or pour femme. Voyez la décharge ci-après.

J'avois loué une voiture à Paris à raiſon de 100 l. pour le premier mois, & de 90 l. pour les autres. J'ai été obligé de la laiſſer à Marſeille, à cauſe de ſon mauvais état. Je la remis au citoyen Denis, caroſſier, travaillant pour le compte de la République, avec ordre de ma part & promeſſe de la ſienne, de l'envoyer à Paris à ſon adreſſe. C'étoit en nivôſe. Denis a retenu la voiture, & j'ai été bien ſurpris, en arrivant à Paris, d'apprendre qu'elle n'étoit pas rendue. J'ai écrit à mon collègue Auguis, à Marſeille, pour le prier d'en faire la demande. Denis a répondu que le commiſſaire-ordonnateur de l'armée d'Italie en avoit diſpoſé par réquiſition. Je me ſuis adreſſé à ce

dernier ; sa réponse a été négative. J'ai écrit de nouveau à mes collègues. J'ignore quel sera le succès de leurs recherches. J'ignore aussi si je suis responsable de cette voiture, dont il m'a été impossible d'effectuer ou de surveiller le renvoi, puisque je partis à l'instant même de Marseille pour me rendre à l'armée des Pyrénées.

Je pris à Marseille une voiture de remplacement, appartenant à la République. Mon collègue Milhaud en a disposé à Perpignan, pendant mon absence. J'ai appris par le commandant de la place que mon collègue Projean s'en sert à l'armée. J'ai remplacé cette voiture par une berline que j'ai reçue du district de Toulouse & que j'ai remise, avec la vache que j'ai achetée, à l'administration à Paris. Voyez la décharge ci-après.

J'avois à l'armée trois chevaux. J'en ai laissé un à mon collègue Milhaud avec le seul équipage que j'eusse reçu des magasins. Le deuxième a été remis au général Dugommier, le troisième au général Quesnel. Ces deux derniers ont dû être payés, suivant l'usage, à la République.

Les bureaux que la loi m'a obligé de former à Toulouse pour mon travail, étoient composés de trois adjoints, deux secrétaires & quatre commis. J'ai fait payer aux quatre commis, par le payeur de Toulouse, 1200 l. pour leurs salaires : j'ai fait payer, tant par le même que par celui de Carcassonne, pour frais de bureaux, environ 400 l. ; je dis environ, parce que je n'ai pu en retrouver l'état. Le surplus a été pris sur ma recette.

J'ai employé quatre agens : l'un pour aller établir, sur les derrières de la division, des dépôts de chevaux, afin de diminuer la consommation des dépôts qui se trouvoient aux approches de l'armée, qui étoit menacée de la disette, & de faire consommer sur les lieux, par des che-

vaux fatigués & inutiles, des fourrages qu'on ne pouvoit transporter qu'à frais quadruplés de leur valeur.

Les autres ont été chargés d'aller visiter les dépôts, presser la confection & l'envoi des effets d'habillement, armement & équipement qui se préparoient sur tous les points de la division & ailleurs. Car je dois dire qu'il m'a fallu, par mes seuls moyens, pourvoir à tous les besoins de 5000 hommes de cavalerie, & réparer les fautes du ministre de la guerre d'alors, qui n'a pas envoyé, malgré mes demandes réitérées & pressantes, de quoi équiper un seul homme.

J'ai fait compter à ces quatre agens, en quatre fois, par les payeurs de Toulouse & d'Auch, 3600 l.; il en a dû rentrer 700 liv. dans la caisse d'Auch, d'après l'ordre que j'en ai donné dans le temps.

Signé, BEAUCHAMP.

Extrait des registres des offrandes patriotiques.

9 fructidor, l'an II.

Le citoyen Beauchamp, représentant du peuple, à son retour de deux missions, a déposé sur le bureau de la Convention nationale, pour les frais de la guerre, de la part de différentes communes, trente-neuf jetons; six pièces d'argent données pour 9 l. 6 s.; vingt-une pièces d'argent anciennes, monnoie de France; six décorations militaires; une croix & plusieurs clous d'argent, garnis en pierres fausses; une poignée d'épée en argent; un clavier en argent, son crochet & sa chaîne; six petites bagues d'argent; deux petites croix d'argent; douze paires de boucles d'argent pour souliers, sept boucles pour jarretières,

deux tasses, quatre couverts, une cuiller d'enfant, un cure-oreille en argent; une chaîne de montre en or, à trois médaillons; deux paires de boucles d'oreille en or; deux petites croix d'or; cinq bagues d'argent doré; cinq petits anneaux d'or; quatre petites boucles d'oreille en or; en numéraire 840 l. 12 f., en assignats 11,538 l. 15 f.; en tout 12,451 l. 7 f.

Signé, Sauvageot-Ducroizy, *receveur des dons patriotiques.*

Idem.

Du 29 vendémiaire, an III.

Le citoyen Beauchamp, député, a déposé sur le bureau de la Convention nationale, un étui en or (*armorié*) pesant une once 4 gros 24 grains, & une tabatière, aussi en or, pesant 2 onces 5 gros, &c.

Signé, Sauvageot-Ducroizy.

Paris, 6 thermidor, an II.

Reçu à l'administration des voitures & selleries de la République, une berline qui nous a été remise par le citoyen Beauchamp, représentant du peuple, avec sa vache, & qu'il nous a dit lui avoir été livrée par le district de Toulouse, &c. Copie conforme pour servir de décharge au citoyen Beauchamp.

Signé, Richard, Trouville, Moris, Fauvelle.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Ventôse, an III.